

Novembre 2018

## ABENDROT INFO

N° 62



### SANS COMPROMIS

Pas d'affaires avec du matériel de guerre

Page 8

---

### AIRE TEIGGI

Inauguration du nouveau quartier de Kriens par une fête populaire (photo)

Page 12

---

### UNE FOULE DE QUESTIONS

De quoi tenir compte pour la retraite?

Page 14

---

## ÉDITEUR

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle  
stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch

## RÉDACTION ET RÉALISATION

Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

## PHOTOGRAPHIE

Christian Geser [couverture] | Claude Giger [p. 6/7] | GSoA [p. 9]  
Pixabax.com [p. 11] | Istvan Akos [p. 12] | Martin Zeller [p. 13]

## IMPRESSION

Stuedler Press AG | 4020 Bâle | www.stuedlerpress.ch

## PAPIER

Z-Offset | papier mix FSC

## TIRAGE

12 800 exemplaires

Novembre 2018

# SOMMAIRE

Éditorial .....	4
À noter / Bon à savoir .....	5
Assemblée des Délégués: la transparence crée la confiance .....	6
Rendement sans matériel de guerre – oui, bien sûr! .....	8
Mettre l'industrie des bijoux face à ses responsabilités .....	10
Inauguration de l'aire Teiggi .....	12
Bâtiment en recyclé à Winterthur .....	13
La retraite, comment ça se passe? .....	14
Réunion d'information .....	16

## LAISSEZ-NOUS VOUS INFORMER

Taux de conversion. Capital de couverture. Réserve pour fluctuation de valeur. Commission de prévoyance du personnel. Nombreux sont les gens qui nous disent ne plus rien comprendre à ce qui concerne les caisses de pensions. Pour nous, il est important que les assurés sachent pourquoi ils sont affiliés à une caisse de pensions et quels avantages cela représente pour eux. Nous indiquons également les droits et les obligations qui s'y rapportent sous une forme aussi transparente que possible.

La commission de prévoyance du personnel évoquée plus haut (ou CPP en abrégé) joue ici un rôle essentiel. Elle fait office d'interface entre les assurés et la caisse de pensions. Chaque entreprise affiliée dispose de sa propre CPP. Celle-ci prend réception des questions et des réserves émises par le personnel et en discute ensuite avec nous. À l'inverse, la CPP informe les collaborateurs sur les décisions de la Fondation Abendrot.

**Nous souhaitons impliquer encore davantage les commissions de prévoyance du personnel et projetons des séances d'information spécifiques pour leurs membres.**

Nous proposons en outre depuis des années nos cours très appréciés sur les caisses de pensions. En une heure et demie, nous vous expliquons les points

essentiels du deuxième pilier. Ces cours sont ouverts à tous les assurés, et donc pas seulement aux membres des CPP. Vous trouverez les informations relatives aux cours actuels sur notre site web.

Par ailleurs, l'Assemblée des Délégués est l'occasion de discussions passionnantes et d'aperçus intéressants sur la Fondation Abendrot. Dans le cadre de leurs interventions déjà, les orateurs ont répondu aux multiples interrogations sur la prévoyance de vieillesse. Comme l'Assemblée des Délégués est uniquement tenue en allemand, nous proposons une nouvelle offre à nos assurés de langue française: le 12 novembre, une réunion d'information a lieu à la Fondation Cap Loisirs à Genève (plus de détails en page 16).

Vous le voyez: nous avons envie de bien vous expliquer les activités des caisses de pensions. Et dans ce numéro d'Abendrot Info, nous répondons en outre dans les pages 14 et 15 aux questions les plus fréquentes relatives à la retraite.

Simone Emmel  
Présidente  
du Conseil  
de Fondation



## À NOTER / BON À SAVOIR

### FACTURE ÉLECTRONIQUE

Vous pouvez désormais vous faire adresser la facture trimestrielle par e-mail sous forme de fichier PDF protégé par mot de passe. Si vous souhaitez passer à la facture électronique, envoyez-nous un message en ce sens à l'adresse [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch).

### BONNE PERFORMANCE

Stephan Bannwart, membre de la direction, a expliqué les comptes annuels 2017 à l'occasion de l'Assemblée. Grâce à une bonne performance de 7,46 %, la Fondation Abendrot a pu hausser le taux de couverture à 111,25 % – et cela malgré la baisse du taux d'intérêt technique. Bannwart en conclut donc à juste titre: «Nous sommes sur la bonne voie!»

### COMPTES DU PREMIER SEMESTRE

Le total du bilan a augmenté depuis le début de l'année de 96,7 millions de francs et s'élève fin juin 2018 à 1918 millions de francs. Compte tenu de la situation difficile du marché, la performance s'est située à 0,53 %. Cela influe sur le taux de couverture, qui est de 109,36 % à la fin du premier semestre. Pour parvenir au taux de couverture visé de 118,5 %, 154,2 millions de francs nous manquent.

### IMMEUBLE COMMERCIAL À MÜNCHENSTEIN

La Fondation Abendrot a fait l'acquisition à la Frankfurt-Strasse 64/66 d'un immeuble commercial selon le droit de superficie. Après les travaux d'assainissement, la Fondation Abendrot prévoit un développement à long terme des lieux.



## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS: LA TRANSPARENCE CRÉE LA CONFIANCE

Au premier abord, la Fondation Abendrot n'a pas grand-chose en commun avec une organisation à but non lucratif (OBNL). En tant que caisse de pensions, nous devons nous occuper de la prévoyance de vieillesse des assurés et réaliser des rendements. Un organisme d'aide en revanche est financé par des dons. Mais la transparence joue un rôle essentiel dans les deux cas.

Tant les OBNL que notre caisse de pensions sont dépendants de la confiance qui leur est faite. Et pour cela, il faut être transparent. Pour les OBNL, il existe avec la ZEWO une institution qui évalue et encourage la transparence. Dans le cadre de la 34<sup>e</sup> Assemblée des Délégués de la Fondation Abendrot, la directrice de la ZEWO, Martina Ziegerer, a expliqué ce à quoi elle s'attache pour la certification d'œuvres de bienfaisance.

Les 21 normes ZEWO se retrouvent toutes sous forme similaire dans le quotidien du travail de la Fondation Abendrot. Les règles et les objectifs fixés par Abendrot vont souvent même beaucoup plus loin. Ainsi, le compte rendu, la présentation des comptes, la révision et la déclaration d'intérêt répondent dans les caisses de pensions aux critères les plus sévères. Parallèlement, les frais administratifs sont maintenus à un niveau aussi bas que possible.

Mais la transparence peut aussi être néfaste, comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Ziegerer en s'appuyant sur des comparaisons manquées. On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Il faut bien au contraire disposer d'une méthode homogène permettant d'interpréter des valeurs correctement. Les caisses de pensions connaissent bien le problème. Les chiffres de référence déterminants tels que le taux de couverture, le taux de conversion ou le taux d'intérêt technique dépendent les uns des autres et ne peuvent être évalués qu'ensemble.

Fin 2017, la Fondation Abendrot comptait 11278 assurés. Ces assurés constituent le cœur de la Fondation Abendrot et le resteront à l'avenir. La directrice de la Fondation, Enza Bögli, a mis en évidence le fait que cela implique de maîtriser différents types de défis. Fidèle à la devise de la transparence, elle n'a pas mâché ses mots: «La prévoyance professionnelle a un besoin urgent de réformes. Pour qu'Abendrot conserve le cap du succès en dépit de la faiblesse des taux d'intérêt, nous devons continuer à réfléchir au montant du taux de conversion.» Les Délégués n'ont toutefois pas perdu leur bonne humeur et ont conclu l'Assemblée par un apéro convivial.



# RENDEMENT SANS MATÉRIEL DE GUERRE – OUI, BIEN SÛR!

Il y a quelques semaines, une initiative populaire s'est constituée pour demander l'interdiction pour les caisses de pensions, entre autres, de financer les producteurs de matériel de guerre. La Fondation Abendrot salue cette initiative puisqu'elle pratique elle-même depuis plus de 30 ans une stratégie de placement responsable et renonce systématiquement à commercer avec la guerre.

L'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» demande que le financement des sociétés productrices de matériel de guerre par la Banque nationale suisse, par les fondations ainsi que par les institutions de la prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle soit interdit. L'initiative veut empêcher que les caisses de pensions ne fassent des profits au détriment des victimes de guerre. À la suite de l'initiative, certaines caisses de pensions ont annoncé fièrement qu'elles se retireraient du secteur de l'armement. Elles empruntent ainsi la voie que la Fondation Abendrot s'est imposée à sa création et qu'elle n'a jamais quittée.

**Pour la Fondation Abendrot, il est depuis plus de 30 ans une évidence absolue que nous ne souhaitons pas investir dans l'industrie de l'armement.**

Nous sommes heureux que d'autres caisses de pensions nous rejoignent.

La Fondation Abendrot se concentre systématiquement sur des projets durables et renonce également, outre le matériel de guerre, à investir dans des domaines qui entraînent la destruction de l'environnement ou la violation des droits de l'homme. La Fondation réussit très bien sur la base de son catalogue de critères sévères: elle gère des actifs de près de 1,9 milliard de francs et a réalisé au cours de l'exercice précédent un rendement de 7,46 %. La démonstration est donc faite qu'il est possible d'obtenir sans problème une rente sûre avec des investissements responsables sur les plans social et écologique.



L'ambiance était bonne au moment de déposer l'initiative en juin 2018.





# METTRE L'INDUSTRIE DES BIJOUX FACE À SES RESPONSABILITÉS

Tous les ans, les fabricants de montres de luxe et de bijoux engrangent des recettes de 300 milliards de dollars. Ceci alors que, malheureusement, des droits de l'homme fondamentaux sont souvent bafoués. La Fondation Abendrot utilise son influence et exige avec d'autres investisseurs institutionnels que l'industrie des bijoux revoie sa manière de penser.

En février 2018, l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch a publié un rapport sur les coûts masqués de l'industrie joaillière. L'étude dévoile des infractions aux droits de l'homme à grande échelle dans le cadre de l'extraction de l'or, des diamants et d'autres pierres précieuses. À cela s'ajoutent des pollutions massives de l'environnement ainsi que le travail des enfants et le travail forcé. Par ailleurs, la situation est encore aggravée par les conflits armés qui sévissent dans les régions minières.

Dans ce contexte, les producteurs de bijoux et de montres doivent choisir et contrôler leurs fournisseurs avec une attention particulière. Mais cela est bien trop rarement le cas. Pour cette raison, la Fondation Abendrot soutient dans le cadre de l'«Investor Alliance for Human Rights» une initiative visant à renforcer le sens des responsabilités. Cette initiative s'adresse aux 25 plus grandes marques de bijoux et de montres (réalisant toutes un chiffre d'affaires annuel d'au moins 250 millions de dollars) et à neuf joailliers.

Principales revendications de l'initiative:

- **contrôle du propre comportement de la société et de celui des fournisseurs par une tierce partie indépendante**
- **évaluation de la situation des droits de l'homme dans les mines**
- **compte rendu public des contrôles de diligence effectués**
- **traçabilité de l'or et des diamants, de la boutique à la mine**
- **divulgation des fournisseurs d'or et de diamants**
- **réparations en cas de violations des droits de l'homme**

L'appel à forte résonance publique ouvre une large discussion sur la situation problématique des droits de l'homme et de l'environnement. Il encourage également d'autres investisseurs à contrôler leur portefeuille et à appliquer davantage de circonspection aux investissements dans l'industrie joaillière.



- ❖ L'appel lancé aux producteurs de bijoux est un bon exemple de la manière dont la Fondation Abendrot s'engage en faveur d'une économie plus durable et plus juste.
- ❖ Avec la Fondation Ethos, elle privilégie un dialogue avec les entreprises ancrées dans des secteurs d'activités controversés (comme Amazon) et leur indique des potentiels d'amélioration.
- ❖ Cet engagement implique aussi qu'Abendrot investisse de manière ciblée dans des sociétés ayant un impact social élevé et qui réalisent donc un rendement de qualité durable.
- ❖ D'un autre côté, certains grands groupes, par exemple dans la production d'armes, sont systématiquement exclus de la stratégie d'investissement.

## INAUGURATION DE L'AIRE TEIGGI

On trouve à présent au cœur de Kriens une brasserie, un jardin d'enfants, une librairie, des ateliers, des petits commerces et 88 nouveaux appartements coopératifs. L'aire Teiggi inaugurée fin septembre est l'exemple parfait d'un projet Abendrot typique. D'anciens bâtiments industriels sont assainis en douceur et complétés avec doigté par de nouvelles constructions.

L'affectation du nouveau lotissement a été élaborée et mise en œuvre selon une approche participative. Ainsi a vu le jour un espace propice à la vie en communauté, avec une atmosphère urbaine de centre-ville et un charme industriel évoquant le XIX<sup>e</sup> siècle. Son inauguration a donné lieu à une grande fête populaire. La bière de la brasserie-atelier du lotissement a coulé à flots, et de longues files se sont formées devant les stands de restauration.

Le président de la commune de Kriens, Cyril Wiget, s'est montré extrêmement satisfait du nouveau quartier et en a souligné l'importance pour la ville dans son ensemble. La Fondation Abendrot était représentée par sa directrice, Enza Bögli, et le chef de projet, Christian Geser, et a offert comme cadeau de bienvenue 200 livres anciens à la bibliothèque du site.

La Fondation Abendrot a fait l'acquisition du terrain de l'ancienne fabrique de pâtes alimentaires voici six ans et l'a développé en collaboration avec la coopérative Baugenossenschaft Wohnwerk de Lucerne. Deux anciens bâtiments industriels ont été minutieusement assainis et complétés

avec doigté par trois nouvelles constructions. Le lotissement compte un total de 88 logements pour différentes formes d'habitat et une salle commune. La plupart des appartements sont déjà loués, les occupants prennent possession des lieux depuis le 1<sup>er</sup> août et emplissent le lotissement de vie.



## BÂTIMENT EN RECYCLÉ À WINTERTHUR

Le complexe d'entrepôts de Winterthur fait partie des réalisations modèles dans le domaine du développement durable de sites anciens. Depuis bientôt dix ans, la Fondation Abendrot planifie et bâtit l'aire du complexe étape après étape. Le projet le plus récent est la transformation et l'agrandissement de la partie antérieure du bâtiment 118. Celle-ci est constituée à 100 % d'éléments recyclés. Pour cette construction, nous recourons exclusivement à des éléments devenus inutiles dans d'autres bâtiments et qui en ont été retirés.

Dans la plupart des édifices, l'ossature en acier, les escaliers, les portes, les fenêtres, les ascenseurs et les façades sont fabriqués de neuf et mis à la ferraille en cas de démolition. Cette démarche n'est pas durable. Elle implique une consommation considérable de ressources et d'énergie. C'est pourquoi la Fondation Abendrot choisit une nouvelle voie et construit l'extension de tête en utilisant uniquement

des éléments mis au rebut dans un autre bâtiment. Les poutres en acier proviennent par exemple du bâtiment voisin Werk1. Les fenêtres et l'escalier extérieur viennent du bâtiment Orion à Zurich. Une chose tout à fait remarquable, puisque cet édifice n'a que 30 ans. Sans le bâtiment construit en recyclé dans le complexe, ces composants auraient atterri à la décharge après une très courte durée de vie.

Le caractère pionnier de cette performance rencontre aussi une grande approbation chez les professionnels. L'EPF et la ZHAW accompagnent la transformation par des études scientifiques. Et le Musée Suisse d'Architecture présente le bâtiment de tête dans le cadre d'une exposition, comme parfait exemple d'une compréhension plus écologique et plus durable de la construction.



# LA RETRAITE, COMMENT ÇA SE PASSE?

Pour bien des gens, le départ à la retraite est un tournant décisif. Une nouvelle page de la vie commence, avec de nombreuses questions et de nombreux défis. L'aspect financier est un point crucial: sans la perception régulière de leur salaire, les nouveaux retraités se sentent souvent déstabilisés et sont à la recherche d'une bonne solution. Vous trouverez ici les réponses aux questions les plus fréquentes.

## Quand est-ce que je peux prendre ma retraite?

Vous pouvez prendre votre retraite entre 58 et 70 ans. Vous avez alors le choix: soit de vous faire verser le capital de vieillesse économisé en intégralité ou en partie, soit d'opter pour une rente mensuelle.

## Quels avantages présente la rente?

La rente vous est versée mensuellement jusqu'à votre décès. Vous bénéficiez donc d'un revenu sûr. Le montant de la rente annuelle est calculé à partir du capital économisé et du taux de conversion. Le taux de conversion est adapté en fonction de l'âge du départ à la retraite. Si on souhaite partir à la retraite plus tôt, le taux de conversion est plus bas. Si on repousse le moment de la retraite, le taux de conversion et donc la rente sont plus élevés.

## Comment fonctionne la perception de capital?

Dans le cas de la perception du capital, la totalité du capital économisé vous est versé. Vous êtes alors seul responsable de sa bonne gestion jusqu'à la fin de vos jours. Vous êtes en revanche plus flexible

et disposez d'une plus grande marge de manœuvre. La demande de perception du capital doit être remise au moins six mois avant le départ à la retraite, et cette demande est alors irrévocable.

Pour les bénéficiaires de rentes AI, la perception du capital n'est pas possible. Seule exception: la demande de perception du capital a été déposée avant l'incapacité de travail qui fonde l'invalidité.

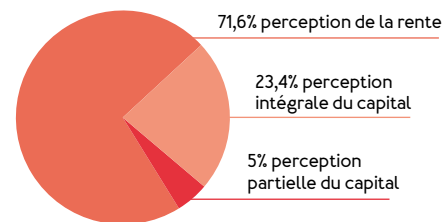
## Existe-t-il d'autres possibilités?

La perception partielle de capital est une voie intermédiaire. Une partie du capital de vieillesse vous est versée et le reste transformé en rente mensuelle.

## Puis-je prendre ma retraite par étapes?

La mise à la retraite peut être effectuée en trois étapes au maximum (retraite dite partielle). La réduction doit représenter au moins 20 % du taux d'activité assuré. Pour une retraite partielle aussi, vous pouvez choisir entre perception du capital et rente.

## Que font les autres nouveaux retraités?



En 2017, 47 nouveaux retraités ont choisi à la Fondation Abendrot de percevoir la totalité du capital de vieillesse et 10 autres d'en percevoir une partie. Lorsque l'avoir de vieillesse est peu élevé, la tendance est en général à la perception du capital.

## Que se passe-t-il en cas de réduction du taux d'activité?

Si vous avez 58 ans accomplis et si vous réduisez votre taux d'activité, vous pouvez maintenir votre assurance sur le salaire assuré d'origine. La condition est que le nouveau salaire ne soit pas inférieur à la moitié du salaire antérieur. Ce maintien des acquis peut être prolongé aux frais de l'assuré jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes).

En cas de réduction du taux d'activité après l'âge 58, vous pouvez demeurer dans l'assurance jusqu'à l'âge maximal de 70 ans, si vous êtes conforme au seuil prévu pour le maintien de l'assurance.

## Si je décède avant la retraite, est-ce que mon avoir disparaît?

Non. Votre conjoint(e) [ou partenaire enregistré(e)] a droit au capital de vieillesse. Une rente de partenaire est versée au conjoint ou partenaire survivant. Avec une déclaration de clause bénéficiaire, vous pouvez également transposer ce droit à un partenaire concubin ou à une personne ayant la charge d'un enfant commun.

Si une rente de partenaire n'est pas échue, vous pouvez transférer aux personnes suivantes le droit à votre capital de vieillesse: enfants, parents, frères et sœurs ou personnes auxquelles vous avez apporté une assistance matérielle importante. Là aussi, une déclaration de clause bénéficiaire est nécessaire.

Cette déclaration de clause bénéficiaire vous permet de garantir que votre avoir de vieillesse sera versé conformément à votre volonté. Si vous renoncez à cette déclaration, ce sont les droits réglementaires qui s'appliquent.

## Si je décède après la retraite, est-ce que mon avoir disparaît?

Au décès d'un ou d'une assuré(e), le partenaire survivant perçoit une rente de partenaire. S'il y a eu au moment du départ à la retraite un versement du capital au lieu d'une rente de vieillesse mensuelle, tous les droits à prestation ont été acquittés.

Vous trouverez tous les formulaires importants (p. ex. pour la perception du capital ou la déclaration de clause bénéficiaire) sur notre site web:  
[www.abendrot.ch/fr/online-schalter/formulare](http://www.abendrot.ch/fr/online-schalter/formulare)



# RÉUNION D'INFORMATION

Le lundi 12 novembre 2018, à partir de 14 h 00, nous vous informons sur des thèmes d'actualité concernant la Fondation Abendrot et vous brosons un tableau de la prévoyance professionnelle.



Cette réunion d'information a lieu pour la première fois en français et se tiendra à la Fondation Cap Loisirs, boulevard de Saint-Georges 34, à Genève.

Nous invitons chaleureusement:

- les assurés
- les entreprises affiliées
- toutes les personnes intéressées



Inscription jusqu'au 2.11.2018 à [enza.boegli@abendrot.ch](mailto:enza.boegli@abendrot.ch)

---

Nos heures de bureau: du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Newsletter: abonnez-vous à notre Newsletter périodique à l'adresse [www.abendrot.ch/newsletter](http://www.abendrot.ch/newsletter)

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle  
T 061 269 90 20 | [stiftung@abendrot.ch](mailto:stiftung@abendrot.ch) | [www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)

---